

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE2849

présenté par

M. Raux, Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
Mme Chatelain, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian
et M. Thierry

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 5, après le mot :

« vie »,

insérer les mots :

« , par la garantie de l’égalité d’accès entre les femmes et les hommes ».

II. – Au même alinéa, après le mot :

« développant »,

insérer les mots :

« en priorité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste – NUPES vise à garantir un égal accès à la formation continue aux femmes et aux hommes et à inscrire les notions de transition agroécologique, climatique, économique et numérique comme des priorités de la formation tout au long de la vie. Tou-tes les agriculteurs et agricultrices déjà installé-es doivent pouvoir bénéficier d’une formation continue mettant l’accent sur les transitions nécessaires à la bifurcation du système agricole. Le transfert des nouvelles connaissances et compétences qui concourent aux transitions doivent ainsi être accélérées, et ce en particulier au profit des femmes agricultrices.

En effet, selon le rapport Oxfam « Agriculture : les inégalités sont dans le pré », les femmes bénéficient moins des formations continues que leur homologues masculins, ce qui tend à renforcer les inégalités et les stéréotypes de genre et à freiner l'installation de femmes en agriculture.

Le présent amendement est issu d'une proposition du Syndicat national de l'enseignement technique agricole public - Fédération syndicale unitaire (SNETAP-FSU) et d'une recommandation de l'ONG Oxfam.